GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (6) 1982, 12-M-01) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à thuya (cèdre)	R (T)
— — à mélèze	R (M)
— — à peuplier	R (P)
(plantation)	P
Pessière	E
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (T)
— — à mélèze	E (M)
— — à peuplier	E (P)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à épinette noire ou rouge	E (EN)
(plantation d'épinette blanche)	E (E)
(plantation d'épinette de Norvège)	E (EO)
(plantation d'épinette noire)	E (EN)
(plantation d'épinette rouge)	E (ER)
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (E)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à peuplier	S (P)
(plantation de sapin baumier)	S (B)
Pinède à pin blanc	
— — — avec pin rouge	Pb(PR)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	Pb (EN)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb(EN)
— — — avec mélèze	Pb(M)
— — — avec pin gris	Pb(PG)
— — — avec peuplier	Pb (P)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (E)
(plantation)	Pb(P)
Pinède à pin rouge	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (EN)
— — — avec mélèze	Pr (M)
— — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — avec peuplier	Pr (P)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (E)
Pinède à pin gris	
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg(EN)
— — — avec mélèze	Pg(M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg(PB)
— — — avec peuplier	Pg (P)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (E)
(plantation de pin sylvestre)	Pg p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EN)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (E)
(plantation de thuya)	Cu p
Prucheraie	Pr
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à mélèze	Pr (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr(PB)
— — à pin rouge	Pr(PR)
— — à pin gris	Pr(PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (E)
(plantation de pruche)	Pr p
MÉLÈZE	M
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M(M)
— — à thuya (cèdre)	M(C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M(EN)
— — à pin blanc et/ou rouge	M(PB)
— — à pin rouge	M(PR)
— — à pin gris	M(PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M(E)
(plantations de mélèze européen)	M(M) p
(plantation de mélèze japonais)	M(M) p
(plantation de mélèze laricin)	M(ML) p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences intolérantes mêlées		F1 (F)	F1 (F)
— — — — avec pin blanc		F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge		F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — avec pin gris		F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec sapin		F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge		Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge		Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec pin gris		Bb (E)	Bb (E)
— — — — avec pin blanc		Bb(PB)	Bb(PB)
— — — — avec pin rouge		Bb(PR)	Bb(PR)
— — — — avec sapin		Bb (E)	Bb (E)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux		Bj (R)	Bj (R)
Feuillus d'essences tolérantes mêlées		Ft (F)	Ft (R)
— — avec sapin		Ft (E)	Ft (E)
Peuplerais avec sapin		Pe (E)	Pe (E)
— — avec pin gris		Pe (PG)	Pe (PG)
— — avec pin blanc		Pe(PB)	Pe(PB)
— — avec épinette noire ou rouge		Pe (E)	Pe (E)
— — avec résineux		Pe (R)	Pe (R)
Érablière avec résineux		Er (R)	Er (R)
Érablière résineuse		Er (R)	Er (R)
Mélange de feuillus tolérants sur station humide		MFh (F)	MFh (R)
		MFh (R)	MFh (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	Fh
(plantation)	F p
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Bb
— — à bouleau jaune	Bj
Peuplerais	Pe
Érablière rouge	Er
Érablière	Er
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Er Bb
— — à bouleau jaune	Er Bj
— — à peuplier	Er Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er Ft
Plantation d'érable à sucre	Er p
— — de bouleau jaune	Pe p
— — de peuplier	Pe p
— — de peuplier hybride	Pe p
— — de frêne d'amérique	Fr p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	Cp
Coupe partielle en dénoncer	Cd
Coupe partielle par bandes	Cb
Coupe partielle plus épidémie légère	Ce
Chablis partiel	Ch p
Épidémie légère	Ep
Brûlis partiel	Br p

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche résineux: ⊖ 1 à 50% ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale	cT
Brûlis	bT
Chablis total	ch
Épidémie sévère	eS
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:	CLASSES
10 (ans)	0-20 ans	
30 "	21-40 "	
50 "	41-60 "	
70 "	61-80 "	
90 "	81-100 "	
120 "	101 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
90-70 "	70-90 "
100-70 "	70-100 "

FORÊT HÉTÉQUIENNE

Jeune inégienne: Plusieurs classes de haut: rabougrie, gaulis et perchis (ex: 2m/30 ans, 5m/40 ans, 10m/50 ans, 15m/60 ans, 20m/70 ans)
Vieilleuse inégienne: Plusieurs classes de haut: très vieux, uniformité des tiges et plus de 60 ans. Autres peuplements uniformité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-4m)	2 (4m-8m)	3 (8m-12m)	4 (12m-16m)	5 (16m-20m)	6 (20m+)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 50%	*
Forte	51 à 80%	**
Abrupte	81% et plus	***
Superficie entravée de pierres	15%	°

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les fiches publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C2 cp 5m-C — défoliation; classe de pente; classe d'âge; perturbation; classe de hauteur; classe de densité; sous groupe d'essences; groupement d'essences

R C5 cr60 101 — classe de pente; classe d'âge; perturbation; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE
SIGNATURE: Louis Rochette

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95
Unité d'aménagement: -3
Unité de sondage: 4
Mode de tenure ou de gestion: 0
Bloc d'aménagement: 00
Concessionnaire ou autres: 17 a
Bassin hydrographique: 357,00*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 37900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 6480*
Région écologique: 11c*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1989
Année de publication: 1991
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-7	12-M-8	12-N-5
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
12-M-2	12-M-1	12-N-4
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
12-L-15	12-L-16	12-N-13

12 M/1 S.O.